

Avis aux étudiants

- En cas d'erreur (de calcul ou de saisie de la note) ; les étudiants sont invités à déposer une réclamation au niveau du secrétariat du département.
- **Le dernier délai pour le dépôt des réclamations de la session normale est fixé pour le Jeudi 02 /06/2016 à 16 h.**
- passer ce délai, aucune réclamation ne sera prise en considération.

le 31/05/2016
Le Chef De Département